

Conditions Générales de Vente (CGV)

Version 2025-2026, applicables à compter du 1er août 2026

I. Champ d'application et prestataire	3
II. Offres et conclusion du contrat	3
II.1. Définitions des termes	3
II.2. Présentation et disponibilité des offres	3
II.3. Processus d'inscription	3
II.4. Formation du contrat	4
II.5. Refus d'inscription	4
III. Conditions de participation	4
III.1. Adhésion préalable obligatoire	4
III.2. Durée d'inscription aux activités	4
III.3. Niveau linguistique requis	4
III.4. Âge des participants	4
III.5. Comportement attendu	5
IV. Prestations et déroulement des cours, sorties, stages et AG	5
IV.1. Types d'activités proposées	5
IV.2. Contenu pédagogique	5
IV.3. Encadrement pédagogique	5
IV.4. Méthode pédagogique et progression	6
IV.5. Évaluation des progrès	6
IV.6. Matériel pédagogique	6
IV.7. Nombre de participants	6
V. Tarifs et modalités de paiement	7
V.1. Adhésion annuelle	7
V.2. Tarifs	7
V.3. Modalités de paiement	7
V.4. Retard de paiement	7
V.5. Difficultés financières	8
VI. Droit de rétractation et conditions d'annulation	8
VI.1. Résiliation de l'adhésion	8
VI.2. Annulation et remboursement des sorties et stages	8
VI.3. Annulation et remboursement pour les cours et AG	9
VI.4. Confirmation de résiliation	9
VII. Annulations, absences et rattrapages	9
VII.1. Absences du participant	9
VII.2. Maladie de l'enfant	10
VII.3. Maladie ou absence de l'enseignant	10
VIII. Force majeure et circonstances exceptionnelles	10
VIII.1. Définition	10
VIII.2. Conséquences pour les activités de l'association	10
VIII.3. Force majeure affectant un participant	11

VIII.4. Modalités alternatives	11
IX. Communication avec les parents	11
X. Responsabilité et assurance	12
X.1. Responsabilité des parties	12
X.2. Plafond de responsabilité	12
X.3. Effets personnels	12
X.4. Responsabilité civile des enfants	12
XI. Protection des données personnelles (RGPD)	12
XI.1. Collecte et finalités du traitement	12
XI.2. Base légale du traitement	13
XI.3. Durée de conservation	13
XI.4. Droits des personnes concernées	13
XI.5. Destinataires des données	13
XI.6. Sécurité des données	14
XI.7. Photos, vidéos et droit à l'image	14
XI.8. Délégué à la protection des données	14
XI.9. Réclamation	14
XII. Modification des Conditions Générales de Vente (CGV)	15
XIII. Règlement des litiges	15
XIII.1. Résolution amiable	15
XIII.2. Réclamations	15
XIII.3. Médiation	15
XIII.4. Juridiction compétente	15
XIV. Clause de divisibilité et de non renonciation (Salvatorische Klausel)	16
XIV.1. Validité partielle	16
XIV.2. Substitution	16
XIV.3. Interprétation	16
XIV.4. Non-renonciation	16
XV. Propriété intellectuelle	16
XVI. Contact	17

I. Champ d'application et prestataire

I.1. Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les inscriptions et réservations de cours, sorties, stages et AG (Arbeitsgemeinschaften ou activités périscolaires) proposés par École DOMINO e.V..

I.2. Le prestataire de ces services est :

École DOMINO e.V.

% KLL Studio

Ruppiner Str. 4,

10115 Berlin, Allemagne

E-mail : contact@ecoledomino.org

Site web : www.ecoledomino.org

I.3. En s'inscrivant à nos cours, sorties, stages et AGs, le participant ou son représentant légal accepte les présentes Conditions Générales de Vente (CGV).

II. Offres et conclusion du contrat

II.1. Définitions des termes

- “cours” correspond aux cours de FLAM ou FLE, généralement hebdomadaires, sur la base d’abonnements mensuels.
- “AG” correspond aux Arbeitsgemeinschaften ou activités périscolaires généralement hebdomadaires. Il s’agit de cours réguliers, sur la base d’abonnements mensuels, qui sont donnés dans des écoles publiques allemandes (Grundschulen). Certaines AG sont réservées aux enfants scolarisés dans les écoles concernées.
- “sortie(s)” correspond aux ateliers, visites ou workshops ponctuels, organisés par l’association.
- “stage(s)” correspond aux stages, généralement d’une semaine, organisés par l’association, pendant les vacances scolaires.
- “FLAM” correspond à Français LAngue Maternelle.

II.2. Présentation et disponibilité des offres

Toutes les informations relatives aux cours, sorties, stages et AG, y compris les descriptifs, tarifs et disponibilités, sont publiées sur le site internet www.ecoledomino.org. Ces informations sont régulièrement mises à jour mais ne constituent pas une garantie de disponibilité.

II.3. Processus d'inscription

L'inscription se fait exclusivement en ligne sur le site internet. En s'inscrivant à un cours, une AG, un stage ou une sortie, le participant ou son représentant légal formule une offre ferme et juridiquement contraignante de conclusion de contrat.

II.4. Formation du contrat

Le contrat est considéré comme conclu uniquement après réception par le participant d'une confirmation d'inscription envoyée par e-mail par École DOMINO e.V.

II.5. Refus d'inscription

École DOMINO e.V. se réserve le droit de refuser une inscription en cas de capacité d'accueil insuffisante, d'inadéquation entre le niveau requis et le niveau de l'enfant, ou pour tout autre motif légitime. Dans ce cas, le participant ou son représentant légal en sera informé par e-mail.

III. Conditions de participation

III.1. Adhésion préalable obligatoire

L'inscription d'un enfant à un cours, sortie, stage ou AG requiert obligatoirement l'adhésion préalable ou concomitante d'au moins un membre adulte de sa famille à l'association École DOMINO e.V., conformément aux statuts et conditions d'adhésion disponibles sur le site internet. L'adhésion est valable pendant 12 mois glissants et renouvelée automatiquement, jusqu'à suspension de la part de l'adhérent.

III.2. Durée d'inscription aux activités

L'inscription aux sorties ou stages est valable pour la période de la sortie ou du stage sélectionné uniquement, sous réserve également des dispositions prévues à l'article 6.2 concernant la résiliation.

L'inscription aux cours et aux AG est uniquement valable pour l'année scolaire en cours, selon les dates indiquées sur la fiche détaillée des cours et AG et sous réserve des dispositions prévues à l'article 6.3 concernant la résiliation.

III.3. Niveau linguistique requis

Pour participer aux activités en français dites FLAM, l'enfant doit avoir un niveau de français langue maternelle adaptée à son âge.

III.4. Âge des participants

Les activités sont proposées pour des tranches d'âge spécifiques indiquées dans la description de chaque activité. École DOMINO e.V. se réserve le droit de refuser ou de réorienter un enfant dont l'âge ne correspond pas à la tranche d'âge ciblée.

III.5. Comportement attendu

Les participants s'engagent à respecter les règles de vie en groupe énoncées par leur enseignant·e. Si un enfant présente de façon répétée un comportement qui ne semble pas adapté à l'activité ou au groupe, l'enseignant·e se réserve le droit de le réorienter vers un cours plus approprié et le bureau de l'association École DOMINO e.V. se réserve le droit, en dernier recours, de résilier son inscription. Toute décision sera prise en concertation avec les parents et avec le/la coordinateur·ice pédagogique, si les tentatives de dialogue bienveillant instaurées par la famille et l'enseignant·e s'avèrent inefficaces.

IV. Prestations et déroulement des cours, sorties, stages et AG

IV.1. Types d'activités proposées

École DOMINO e.V. propose un ensemble d'activités en français pour les enfants bilingues comprenant :

- Des cours de langue française (lecture, écriture, grammaire, vocabulaire)
- Des activités sportives et créatives (arts plastiques, théâtre, musique, danse)
- Des sorties et stages thématiques ponctuels (cuisine, sciences, culture)
- Des visites guidées culturelles
- Des AG (activités périscolaires) en collaboration avec des établissements scolaires partenaires

Cette liste est non exhaustive et amenée à évoluer.

IV.2. Contenu pédagogique

Les contenus des cours, stages, sorties et AG sont adaptés à l'âge et au niveau des enfants. Ils peuvent donc inclure les activités suivantes:

- Des exercices de lecture et d'écriture en français
- Des activités de calcul et de mathématiques
- Des chansons, comptines et jeux traditionnels français
- Des histoires et contes issus de la littérature francophone
- Des activités manuelles et créatives
- Des jeux éducatifs et ludiques favorisant l'apprentissage de la langue
- Des activités sportives

Cette liste est non exhaustive et amenée à évoluer.

IV.3. Encadrement pédagogique

Les activités sont encadrées par des intervenant·es qualifiés (enseignant·es, animateur·ices, artistes) possédant :

- Une formation pédagogique et/ou une expérience professionnelle significative
- Une maîtrise native ou équivalente de la langue française
- Une expérience spécifique dans l'enseignement aux enfants bilingues
- Les qualifications légales requises pour l'encadrement d'enfants en Allemagne

IV.4. Méthode pédagogique et progression

L'ensemble de l'équipe pédagogique adhère à des valeurs éducatives communes basées sur la bienveillance et le respect du développement de l'enfant. L'équipe pédagogique définit en début d'année les grands axes de travail par tranche d'âge.

Cependant, selon le principe de liberté pédagogique, chaque enseignant·e est responsable d'organiser sa propre progression pédagogique et de définir les activités proposées, en se basant sur l'observation spécifique de ses groupes et en se nourrissant de ses compétences personnelles.

Le rythme d'apprentissage est adapté à chaque groupe et dépend de plusieurs facteurs :

- Le niveau initial et les connaissances individuelles des enfants
- La motivation et l'implication personnelle de chaque enfant
- La régularité de participation aux activités
- La pratique du français en dehors des activités

IV.5. Évaluation des progrès

Aucun objectif d'apprentissage standardisé ou normé n'est fixé pour chaque année scolaire. L'apprentissage se fait de manière progressive et adaptée au rythme de chaque enfant.

IV.6. Matériel pédagogique

Le matériel pédagogique de base est fourni par École DOMINO e.V. Une liste de fournitures complémentaires pourra être communiquée en début d'année ou avant un atelier spécifique. Il pourra être demandé aux familles de financer les livres ou cahiers d'exercices éventuellement requis, selon les indications fournies au préalable.

IV.7. Nombre de participants

Afin de garantir une qualité pédagogique optimale, le nombre de participants est limité pour chaque activité. Les groupes comprennent généralement entre 5 et 14 enfants, selon le type d'activité et l'âge des participants.

V. Tarifs et modalités de paiement

V.1. Adhésion annuelle

Pour l'inscription aux cours, aux stages, aux AG et aux sorties, l'adhésion à l'association est obligatoire. L'adhésion à École DOMINO e.V. est conclue pour une durée d'un an (12 mois glissants) à compter de sa date de souscription et soumise à une cotisation annuelle, aussi nommé frais d'adhésion.

Sauf résiliation par le membre ou par l'association conformément à l'article 6.1, l'adhésion est renouvelée chaque année automatiquement pour une nouvelle période d'un an (12 mois glissants).

V.2. Tarifs

Les tarifs en vigueur pour les cours, sorties, stages et AG sont consultables sur le site internet : www.ecoledomino.org.

Les prix indiqués sont exempts de TVA conformément au §4 Nr. 22a UStG (exonération pour les établissements d'enseignement).

École DOMINO e.V. se réserve le droit de modifier les tarifs.

V.3. Modalités de paiement

Les paiements s'effectuent exclusivement en ligne via le site internet www.ecoledomino.org.

Les transactions sont sécurisées et traitées par la plateforme Stripe. Les moyens de paiement acceptés sont les suivants :

- carte bancaire ;
- PayPal ;
- prélèvement automatique SEPA.
-

Pour les cours et les AG, la facturation est effectuée mensuellement et le paiement est exigible selon l'échéance indiquée lors de l'inscription.

Pour les sorties et stages, le règlement intégral est exigé au moment de l'inscription afin de confirmer la réservation.

Une facture électronique est automatiquement adressée par e-mail après chaque paiement.

V.4. Retard de paiement

En cas de retard de paiement excédant 15 jours, un premier rappel sera envoyé par e-mail sans frais supplémentaires.

En cas d'absence de paiement dans les 7 jours suivant ce premier rappel, un second rappel sera envoyé par e-mail.

À défaut de régularisation dans les 7 jours suivant le second rappel, École DOMINO e.V. se réserve le droit de suspendre l'accès aux cours et/ou Aps jusqu'à régularisation complète, sans que cette suspension ne constitue une résiliation du contrat ni n'exonère le participant de ses obligations financières.

En cas de retard de paiement, l'association peut envoyer un ou plusieurs rappels.

Pour tout retard de paiement supérieur à 30 jours, École DOMINO e.V. pourra résilier unilatéralement le contrat et engager les procédures de recouvrement appropriées, dont les frais seront à la charge du participant.

V.5. Difficultés financières

En cas de difficultés financières temporaires, le participant est invité à contacter rapidement École DOMINO e.V. afin d'envisager un échéancier de paiement adapté.

VI. Droit de rétractation et conditions d'annulation

VI.1 Résiliation de l'adhésion

Tout adhérent peut demander la suspension immédiate de son adhésion à tout moment en stoppant son adhésion depuis l'espace adhérent sur le site internet www.ecoledomino.org. Le renouvellement automatique de l'adhésion est alors suspendu.

Le règlement de la cotisation annuelle, aussi appelée frais d'adhésion, versée à l'association est due pour la période d'adhésion concernée et n'est pas remboursable. En cas de démission, de radiation, d'exclusion ou de cessation anticipée de la participation du membre, aucun remboursement total ou partiel de la cotisation déjà acquittée ne pourra être exigé, sauf disposition légale impérative contraire.

VI.2. Annulation et remboursement des sorties et stages

Conformément aux dispositions applicables en matière de protection des consommateurs, les participants disposent en principe d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours à compter de leur inscription.

Dans ce cas, toute demande d'annulation et de remboursement doit être adressée via l'espace adhérent sur www.ecoledomino.org. L'adhésion annuelle à l'association n'est pas remboursée.

Lorsque l'inscription au stage ou à la sortie a été effectuée moins de quatorze (14) jours avant le début du stage ou de la sortie, le participant accepte expressément qu'aucun remboursement ne puisse être exigé.

Si le participant ne peut pas participer à l'activité, il peut proposer un·e enfant remplaçant·e remplissant les éventuelles conditions de participation. Le remplacement est soumis à l'accord préalable de l'association.

La demande de remplacement doit être adressée à l'association par e-mail à contact@ecoledomino.org dans les meilleurs délais avant le début de l'activité.

VI.3 Annulation et remboursement pour les cours et AG

Conformément aux dispositions applicables en matière de protection des consommateurs, les participants disposent en principe d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours à compter de leur inscription.

La résiliation peut avoir lieu en cours d'année et doit être soumise via l'espace adhérent sur www.ecoledomino.org.

Toute résiliation prend effet à la fin du mois au cours duquel elle est notifiée. Le règlement correspondant à ce mois reste intégralement dû. Aucun prélèvement ne sera effectué à partir du mois suivant.

Aucun remboursement ne sera accordé en cas d'absence ou d'abandon anticipé en cours de semestre, sauf cas de force majeure dûment justifiés.

L'adhésion annuelle à l'association n'est pas remboursée.

VI.4. Confirmation de résiliation

École DOMINO e.V. s'engage à confirmer la réception de toute demande de résiliation par e-mail dans un délai de 5 jours ouvrés, hors période de vacances scolaires.

VII. Annulations, absences et rattrapages

VII.1. Absences du participant

Si l'enfant ne participe pas à une séance, quel qu'en soit le motif (ex. vacances familiales, activités extrascolaires concurrentes), la séance manquée ne sera pas rattrapée et le paiement mensuel reste dû.

Il est demandé aux parents d'informer l'enseignant·e de toute absence prévisible, par courtoisie et pour faciliter l'organisation des séances.

VII.2. Maladie de l'enfant

Pour les absences inférieures à trois semaines consécutives, aucun remboursement ou rattrapage n'est prévu.

En cas de maladie supérieure à trois semaines consécutives, le paiement est suspendu sur présentation d'un certificat médical, à compter de la quatrième semaine d'absence.

Le certificat médical doit être transmis dans un délai de 10 jours suivant le début de la maladie.

VII.3. Maladie ou absence de l'enseignant

La séance est prioritairement assurée par un·e enseignant·e remplaçant·e qualifié·e.

Si cela n'est pas possible, la séance sera rattrapée à une date ultérieure déterminée en concertation avec les participants.

Si le rattrapage n'est pas envisageable dans un délai raisonnable, un remboursement au prorata sera effectué.

VIII. Force majeure et circonstances exceptionnelles

VIII.1. Définition

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable de l'inexécution ou du retard dans l'exécution de ses obligations lorsque celui-ci résulte d'un cas de force majeure au sens du droit applicable.

Constituent notamment des cas de force majeure les événements extérieurs, imprévisibles et irrésistibles rendant impossible ou excessivement difficile l'organisation ou la participation aux activités de l'association, notamment :

- les conditions météorologiques exceptionnelles ou dangereuses ;
- les catastrophes naturelles ;
- les épidémies, pandémies ou mesures sanitaires exceptionnelles ;
- les fermetures ou restrictions imposées par les autorités compétentes ;
- les perturbations majeures des transports ou des infrastructures ;
- les mouvements sociaux d'ampleur significative ;
- les alertes de sécurité ;
- l'indisponibilité imprévue des locaux utilisés pour les activités ;
- tout autre événement présentant les caractéristiques de la force majeure.

VIII.2. Conséquences pour les activités de l'association

En cas d'annulation ou de perturbation d'une activité pour une cause indépendante de la volonté de École DOMINO e.V., l'association s'efforcera de proposer, selon les circonstances :

- une séance de remplacement ou de rattrapage ;
- une activité équivalente ;
- des supports pédagogiques ou activités à distance ;
- le report de l'activité concernée.

Lorsqu'aucune solution alternative raisonnable ne peut être mise en œuvre, l'association pourra proposer un avoir valable pour une activité future ou procéder à un remboursement au prorata des prestations non réalisées.

En cas de fermeture ou de restriction imposée par les autorités compétentes, École DOMINO e.V. pourra remplacer temporairement les cours en présentiel par des cours à distance ou toute autre modalité pédagogique équivalente, sans modification du tarif applicable.

VIII.3. Force majeure affectant un participant

Le participant invoquant un cas de force majeure l'empêchant de participer à une activité doit en informer École DOMINO e.V. par e-mail dans les meilleurs délais et, sauf impossibilité justifiée, au plus tard dans les cinq (5) jours ouvrés suivant la survenance de l'événement.

La demande devra être accompagnée de tout justificatif pertinent permettant d'apprécier la situation.

Chaque demande fera l'objet d'un examen individuel. École DOMINO e.V. se réserve le droit d'accepter ou de refuser la qualification de force majeure au regard des éléments fournis.

En cas de force majeure reconnue, l'association pourra, selon les circonstances, accorder un report de l'inscription, un avoir ou un remboursement au prorata des prestations non consommées.

VIII.4. Modalités alternatives

En cas de circonstances exceptionnelles ou de force majeure, École DOMINO e.V. se réserve le droit d'adapter temporairement les modalités d'organisation et de prestation de ses activités, notamment par le recours à l'enseignement à distance, à des supports pédagogiques numériques ou à toute autre solution raisonnablement équivalente.

Ces adaptations ne pourront donner lieu à aucune indemnisation complémentaire dès lors qu'elles permettent d'assurer, dans des conditions comparables, la continuité des objectifs pédagogiques de l'activité concernée.

IX. Communication avec les parents

Les parents sont régulièrement tenus informés des activités menées en cours par les enseignant·es via e-mails ou messages sur la conversation groupée mise en place en début d'année (canal de communication au choix de l'enseignant·e).

X. Responsabilité et assurance

X.1. Responsabilité des parties

École DOMINO e.V. est tenue à une obligation de moyens en matière de sécurité : elle s'engage à mettre en œuvre toutes les précautions raisonnables pour assurer la sécurité des enfants pendant les cours, sorties, stages et AG, sans pouvoir garantir l'absence totale d'accident.

Les parents restent responsables de leur enfant en dehors des horaires et des lieux strictement prévus pour l'activité, notamment pour l'accompagnement aux cours, sorties, stages et AG.

La responsabilité de École DOMINO e.V ne pourra être engagée qu'en cas de faute lourde ou pour négligence prouvée de sa part ou de celle de ses encadrant-es.

École DOMINO e.V ne peut être tenue responsable que pour les dommages directs, à l'exclusion de tout dommage indirect, immatériel, accessoire ou consécutif (ex. perte de chance, préjudice moral).

X.2. Plafond de responsabilité

Si la responsabilité de École DOMINO e.V. venait à être engagée, l'indemnisation éventuellement due ne pourra en tout état de cause excéder le montant couvert par les polices d'assurance de l'association.

X.3. Effets personnels

École DOMINO e.V décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, d'oubli ou de détérioration des effets personnels des participants, y compris les objets de valeur, dans l'enceinte de l'établissement ou lors des activités proposées.

X.4. Responsabilité civile des enfants

Les enfants participant aux activités doivent impérativement être couverts par une assurance responsabilité civile privée en cours de validité. Les parents ou représentants légaux restent responsables des dommages éventuellement causés par l'enfant à des tiers ou aux installations.

XI. Protection des données personnelles (RGPD)

XI.1. Collecte et finalités du traitement

École DOMINO e.V. collecte et traite les données personnelles de ses adhérents, participants et représentants légaux (notamment : nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, adresse e-mail, date de naissance des enfants et nationalité(s) des enfants) dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et de la législation allemande applicable.

Ces données sont utilisées uniquement pour :

- la gestion administrative des adhésions et inscriptions ;
- l'organisation et le suivi des activités pédagogiques ;
- la communication avec les adhérents et participants ;
- l'établissement des factures et la gestion des paiements ;
- les démarches administratives liées aux demandes de subventions ou obligations légales de l'association.

XI.2. Base légale du traitement

Les traitements de données reposent sur :

- l'exécution du contrat d'adhésion et d'inscription ;
- le consentement explicite du membre ou de son représentant légal lorsque celui-ci est requis ;
- le respect des obligations légales auxquelles l'association est soumise.

XI.3. Durée de conservation

Les données personnelles sont conservées :

- pendant toute la durée de l'adhésion à l'association ;
- jusqu'à 3 ans après la fin de l'adhésion pour les données de contact, sauf obligation légale contraire ;
- 10 ans pour les documents comptables et fiscaux, conformément aux obligations légales applicables en Allemagne.

XI.4. Droits des personnes concernées

Conformément au RGPD, chaque personne concernée dispose des droits suivants :

- droit d'accès à ses données personnelles ;
- droit de rectification des données inexactes ;
- droit à l'effacement des données (« droit à l'oubli ») ;
- droit à la limitation du traitement ;
- droit à la portabilité des données ;
- droit d'opposition au traitement ;
- droit de retirer son consentement à tout moment, lorsque le traitement repose sur celui-ci.

Les demandes peuvent être adressées à contact@ecoledomino.org.

XI.5. Destinataires des données

Les données personnelles ne sont pas cédées à des tiers. Elles peuvent toutefois être transmises :

- aux prestataires techniques assurant la gestion du site internet, des inscriptions et des paiements en ligne, soumis à une obligation de confidentialité ;
- aux autorités compétentes, lorsque la loi l'exige ;

- aux organismes publics ou privés accordant des subventions à l'association, lorsque la communication de certaines informations est nécessaire à l'instruction, à la justification ou au contrôle des demandes de financement, dans le respect du principe de minimisation des données et des obligations légales applicables.

Les informations transmises sont, dans la mesure du possible, agrégées ou anonymisées et limitées aux données strictement nécessaires à l'obtention ou à la justification des subventions.

XI.6. Sécurité des données

École DOMINO e.V. met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées afin d'assurer la confidentialité, l'intégrité et la sécurité des données personnelles traitées.

XI.7. Photos, vidéos et droit à l'image

Dans le cadre des activités de l'association, des photographies ou vidéos peuvent être réalisées afin de documenter la vie de l'association et, le cas échéant, d'illustrer ses supports de communication (site internet, réseaux sociaux, brochures, affiches ou rapports d'activité).

L'utilisation de l'image des participants, et en particulier des enfants mineurs, n'est effectuée qu'avec le consentement préalable du représentant légal concerné. Ce consentement peut être retiré à tout moment pour l'avenir en contactant l'association à l'adresse contact@ecoledomino.org.

En l'absence de consentement, École DOMINO e.V. veille à ce qu'aucune image identifiable de la personne concernée ne soit publiée.

XI.8. Délégué à la protection des données

L'association a évalué ses obligations au regard du Règlement général sur la protection des données (RGPD) et de la législation allemande applicable (BDSG).

À la date de la présente politique de confidentialité, l'association n'a pas désigné de délégué à la protection des données.

Si la désignation d'un délégué à la protection des données devient nécessaire ou est effectuée volontairement, ses coordonnées seront publiées dans la présente politique de confidentialité.

XI.9. Réclamation

Toute personne concernée dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente :

- Berliner Beauftragte für Datenschutz und Informationsfreiheit
- Site : www.datenschutz-berlin.de
- E-mail : mailbox@datenschutz-berlin.de

XII. Modification des Conditions Générales de Vente (CGV)

École DOMINO e.V. se réserve le droit de modifier les présentes CGV.

Les modifications seront communiquées par e-mail au moins 4 semaines avant leur entrée en vigueur.

En cas de désaccord, le contrat peut être résilié sans préavis.

XIII. Règlement des litiges

XIII.1. Résolution amiable

En cas de litige relatif à l'interprétation, l'exécution ou la résiliation du présent contrat, les parties s'engagent à rechercher en priorité une solution amiable.

XIII.2. Réclamations

Toute réclamation doit être adressée par e-mail à École DOMINO e.V. via contact@ecoledomino.org.

École DOMINO e.V. s'engage à traiter toute réclamation dans un délai de 15 jours ouvrés.

XIII.3. Médiation

Conformément à la directive européenne 2013/11/UE, en cas d'échec de la résolution amiable, tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel.

À cet effet, École DOMINO e.V. propose le recours à l'entité de médiation suivante : Allgemeine Verbraucherschlichtungsstelle Straßburger Straße 8 77694 Kehl www.verbraucher-schlichter.de

XIII.4. Juridiction compétente

À défaut de résolution amiable, tout litige sera soumis à la compétence des tribunaux de Berlin, Allemagne, sous réserve des dispositions légales protectrices des consommateurs.

XIV. Clause de divisibilité et de non renonciation (Salvatorische Klausel)

XIV.1. Validité partielle

Si une ou plusieurs dispositions des présentes Conditions Générales de Vente sont déclarées non valides, illégales ou inapplicables, en tout ou en partie, en vertu du droit applicable, la disposition en question sera réputée non écrite, mais toutes les autres dispositions demeureront en vigueur et continueront à produire leurs effets.

XIV.2. Substitution

Dans ce cas, École DOMINO e.V. s'engage à remplacer cette disposition par une disposition valide et applicable ayant un effet économique et juridique aussi proche que possible de la disposition invalide, et de manière à préserver l'intention initiale des parties.

XIV.3. Interprétation

En cas de doute sur l'interprétation d'une des clauses des présentes CGV, l'interprétation la plus favorable au consommateur prévaudra.

XIV.4. Non-renonciation

Le fait pour une Partie de ne pas revendiquer l'application d'une disposition quelconque du présent Contrat ou d'en tolérer l'inexécution, ne pourra en aucun cas être interprété comme une renonciation par cette Partie à exercer les droits qu'elle détient au titre des présentes.

Le fait pour une Partie de tolérer tout acte, abstention ou omission de l'autre Partie non conforme aux dispositions contractuelles ne saurait conférer un droit quelconque à la partie qui bénéficie d'une telle tolérance.

XV. Propriété intellectuelle

L'ensemble des contenus, supports pédagogiques, documents, informations, méthodes, ainsi que tout autre élément diffusé ou mis à disposition dans le cadre des cours, sorties, stages ou AG, sous quelque forme que ce soit (notamment écrite, orale, numérique, audiovisuelle), demeure la propriété exclusive de l'association.

Ces éléments sont protégés par les lois relatives à la propriété intellectuelle. En conséquence, toute reproduction, représentation, modification, diffusion, transmission, publication, adaptation ou exploitation, totale ou partielle, desdits contenus, par quelque procédé que ce soit et sur tout support, est strictement interdite sans l'autorisation écrite préalable de l'association.

Les participants s'engagent à un usage strictement personnel de ces contenus et s'interdisent notamment de les partager, distribuer ou mettre à disposition de tiers, à titre gratuit ou onéreux.

Toute violation du présent article pourra donner lieu à des poursuites conformément aux dispositions légales en vigueur.

XVI. Contact

École DOMINO e.V.
% KLL Studio, Ruppiner Str. 4,
10115 Berlin, Allemagne
E-mail : contact@ecoledomino.org
Site web : www.ecoledomino.org

Registre de l'association : Tribunal de grande instance de Berlin-Charlottenburg
Numéro d'enregistrement : VR 35062

Conditions Générales de Vente (CGV) applicables à compter du 1er août 2026